

W6369-240393 MIGRATION DES DONNÉES

MODIFICATION 004

La modification n° 004 est publiée pour traiter les points suivants :

- A) Prolonger la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner ; et
- B) Modifier ANNEXE 1 À LA PARTIE 4 CRITÈRE D'ÉVALUATION, Tableau 1 - Critères obligatoires

- A) Prolonger la date et l'heure de clôture de l'appel d'offres

La date et l'heure de clôture sont prolongées jusqu'au 19 avril 2024, 14h00 HAE.

- B) Modifier ANNEXE 1 À LA PARTIE 4 CRITÈRE D'ÉVALUATION, Tableau 1 – Critères obligatoires

Supprimer dans son intégralité ;

Insérer :

Tableau 1 – Critères obligatoires

N°	Critères obligatoires	Instructions pour la préparation des soumissions	Réponse du soumissionnaire (inclure l'emplacement dans l'offre)	Satisfait ou ne satisfait pas?
M1	<p>Expérience des experts en la matière (EM) — Le soumissionnaire doit démontrer <u>qu'au moins un de leurs experts</u> en la matière, informaticiens ou ingénieurs en santé, qui travailleront sur ce besoin, ont déjà effectué le travail spécifié dans la section 3.1.1 de l'énoncé des travaux (création du modèle de données) pour au moins trois projets différents.</p>	<p>Pour démontrer la conformité à ce critère, le soumissionnaire doit, dans sa proposition, répondre paragraphe par paragraphe à chaque section du cahier des charges, comme suit, en démontrant comment <u>le/les EM a/ont</u> traité chaque point dans le cadre d'un mandat précédent ou de mandats actuels avec d'autres organisations clientes.</p> <p>Section 3.1.1 Création du modèle de données — décrire en détail comment les EM ont créé un modèle de données qui identifie qu'au moins un de leurs éléments de données, leur relation hiérarchique, les formats de données, la structure des données (par exemple, des données discrètes structurées ou des images scannées non structurées), les structures de codage des données et la source des données.</p>		

N°	Critères obligatoires	Instructions pour la préparation des soumissions	Réponse du soumissionnaire (inclure l'emplacement dans l'offre)	Satisfait ou ne satisfait pas?
M2	<p>Expérience des experts en la matière (EM) — Le soumissionnaire doit démontrer <u>qu'au moins un de leurs</u> experts en la matière, informaticiens ou ingénieurs en santé, qui travailleront sur ce besoin, ont déjà effectué le travail spécifié dans la section 3.1.2 de l'énoncé des travaux (évaluation de la qualité des données) pour au moins trois projets différents.</p>	<p>Pour démontrer la conformité à ce critère, le soumissionnaire doit, dans sa proposition, répondre paragraphe par paragraphe à chaque section du cahier des charges, comme suit, en démontrant comment <u>le/les EM a/ont</u> traité chaque point dans le cadre d'un ou plusieurs mandats précédents avec d'autres organisations clientes.</p> <p>Section 3.1.2 Évaluation de la qualité des données — décrire en détail comment les EM ont évalué la qualité des données dans le DME source qui serait envisagé pour la migration, y compris comment elles ont décidé si les données devaient être nettoyées ou converties pour être utilisées dans un nouveau DME, et si les données seraient utiles pour soutenir la prise de décision fondée sur les données.</p>		

N°	Critères obligatoires	Instructions pour la préparation des soumissions	Réponse du soumissionnaire (inclure l'emplacement dans l'offre)	Satisfait ou ne satisfait pas?
M3	<p>Expérience des experts en la matière (EM) — Le soumissionnaire doit démontrer <u>qu'au moins un de leurs</u> experts en la matière, informaticiens ou ingénieurs en santé, qui travailleront sur ce besoin, ont déjà effectué le travail spécifié dans la section 3.2 du cahier des charges (Phase 2 — Cadre décisionnel de migration des données) pour au moins trois projets différents.</p>	<p>Pour démontrer la conformité à ce critère, le soumissionnaire doit, dans sa proposition, répondre paragraphe par paragraphe à chaque section du cahier des charges, comme suit, en démontrant comment <u>le/les EM a/ont</u> traité chaque point dans le cadre d'un ou plusieurs mandats précédents avec d'autres organisations clientes.</p> <p>Section 3.2 Phase 2 — Cadre décisionnel pour la migration des données — décrire en détail comment les EM ont créé un cadre décisionnel et l'ont appliqué aux données du DME existant, en classant ces données dans une ou plusieurs des trois catégories (qui peuvent se chevaucher) : Les données cliniques et connexes obligatoires immédiatement disponibles, les données n'ayant qu'une valeur historique et les données n'ayant aucune valeur commerciale.</p>		

N°	Critères obligatoires	Instructions pour la préparation des soumissions	Réponse du soumissionnaire (inclure l'emplacement dans l'offre)	Satisfait ou ne satisfait pas?
M4	<p>Expérience des experts en la matière (EM) — Le soumissionnaire doit démontrer qu'au moins un <u>de leurs</u> experts en la matière, informaticiens ou ingénieurs en santé, qui travailleront sur ce besoin, ont déjà effectué le travail spécifié dans la section 3.3.1 du cahier des charges (extraction, transformation, chargement [ETC] du flux de données) pour au moins trois projets différents.</p>	<p>Pour démontrer la conformité à ce critère, le soumissionnaire doit, dans sa proposition, répondre paragraphe par paragraphe à chaque section du cahier des charges, comme suit, en démontrant comment <u>le/les EM a/ont</u> traité chaque point dans le cadre d'un ou plusieurs mandats précédents avec d'autres organisations clientes.</p> <p>Section 3.3.1 — Flux de données d'extraction, de transformation et de chargement (ETC) — décrire en détail comment les EM ont établi une méthode d'extraction, de transformation et de chargement des données d'un DME source vers un nouveau DME.</p>		

N°	Critères obligatoires	Instructions pour la préparation des soumissions	Réponse du soumissionnaire (inclure l'emplacement dans l'offre)	Satisfait ou ne satisfait pas?
M5	<p>Expérience des experts en la matière (EM) — Le soumissionnaire doit démontrer <u>qu'au moins un de leurs</u> experts en la matière, informaticiens ou ingénieurs en santé, qui travailleront sur ce besoin, ont déjà effectué le travail spécifié dans la section 3.3.2 de l'énoncé des travaux (activité de migration des données — planification détaillée) pour au moins trois projets différents.</p>	<p>Pour démontrer la conformité à ce critère, le soumissionnaire doit, dans sa proposition, répondre paragraphe par paragraphe à chaque section du cahier des charges, comme suit, en démontrant comment <u>le/les EM a/ont</u> traité chaque point dans le cadre d'un ou plusieurs mandats précédents avec d'autres organisations clientes.</p> <p>Section 3.3.2 — Planification détaillée de l'activité de migration des données — décrire en détail comment les EM ont établi un plan pour l'activité de migration ETC des données, y compris l'identification des personnes impliquées dans la prise de décision en matière de gouvernance des données, la création d'un plan de projet global et la spécification des principales mesures de réussite de l'activité de migration des données.</p>		

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES RESTENT INCHANGÉES